

NicOx SA

Société anonyme au capital de € 14 469 656,60

Siège social :

1681 Route des Dolines BP 313

Les Taissounières HB4

06 560 Valbonne

R.C.S. GRASSE 403.942.642

RAPPORT SEMESTRIEL FINANCIER ET D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2010

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes semestriels consolidés résumés présentés correspondent à la consolidation par intégration globale des comptes des sociétés suivantes :

- ✓ NicOx S.A.
- ✓ NicOx Research Institute S.r.l., filiale italienne (« NicOx S.r.l. »)
- ✓ NicOx Inc., filiale américaine.

Ils ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le Président Directeur Général
Michele Garufi

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULE ET INCIDENCE DE CES EVENEMENTS SUR LES COMPTES SEMESTRIELS

Signature d'un Accord de Licence Mondial avec Bausch + Lomb

En mars 2010, NicOx et Bausch + Lomb ont conclu un Accord de Licence Mondial allouant à Bausch + Lomb les droits exclusifs de développement et de commercialisation du NCX 116, un analogue de la prostaglandine F2-alpha donneur d'oxyde nitrique pour le traitement du glaucome et de l'hypertension oculaire. Une première réunion entre les deux sociétés s'est déjà tenue pour déterminer les prochaines étapes de développement pour le NCX 116. Selon les termes de l'accord, NicOx a reçu un paiement initial de licence de \$10 millions et pourrait recevoir des paiements potentiels d'un total de \$169,5 millions, de même que des redevances échelonnées à deux chiffres sur les ventes du NCX 116.

Statut réglementaire du naproxcinod aux Etats-Unis

Le 12 mai 2010, un Comité Consultatif conjoint de la Food and Drug Administration américaine (FDA), réunissant le Comité Consultatif sur l'arthrose (*Arthritis Drugs Advisory Committee*) et le Comité Consultatif sur la sécurité des médicaments et la gestion des risques (*Drug Safety and Risk Management Advisory Committee*), avait exprimé par un vote de 16 voix contre 1, avec 1 abstention, qu'il estimait ne pas disposer d'éléments suffisants à ce stade pour justifier l'approbation du naproxcinod pour le soulagement des signes et symptômes de l'arthrose.

Le 22 juillet 2010, NicOx a annoncé avoir reçu une lettre de réponse (*Complete Response Letter*) de la *Food and Drug Administration* américaine (FDA) relative au dossier de New Drug Application (NDA) du naproxcinod qui est développé pour le soulagement des signes et symptômes de l'arthrose. La FDA a informé NicOx que son évaluation était terminée et qu'elle n'approuvait pas le dossier de NDA du naproxcinod. La FDA a recommandé de conduire une ou plusieurs études contrôlées à long terme pour évaluer la sécurité d'emploi cardiovasculaire et gastro-intestinale du naproxcinod. Des études supplémentaires pour démontrer un bénéfice thérapeutique cliniquement significatif attribuable à la libération d'oxyde nitrique ont également été recommandées. Aucune étude clinique portant sur l'efficacité n'a été demandée.

NicOx prévoit d'engager au plus tôt des discussions avec la FDA sur le contenu de la lettre de réponse et sur les éventuelles prochaines étapes.

Statut réglementaire du naproxcinod en Europe

En janvier 2010, l'Agence Européenne des Médicaments (EMA) a validé la recevabilité du dossier de demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) pour le naproxcinod, lequel a été soumis via la procédure centralisée en décembre 2009. NicOx demande l'approbation pour l'indication « soulagement des signes et symptômes de l'arthrose primaire ». Une opinion du Comité des Médicaments à Usage Humain (CHMP) est prévue d'ici mi-2011, la date exacte dépendant des interactions requises avec les autorités réglementaires au cours de la dernière phase du processus d'évaluation.

Présentation de résultats scientifiques pour le naproxcinod

Les résultats détaillés de l'étude 301 ont été publiés dans le numéro de mai d'*Osteoarthritis and Cartilage*. Des données cliniques supplémentaires du naproxcinod ont été présentées en mai à l'*American Society of Hypertension Annual Scientific Meeting and Exposition* à New York et en juin à l'*European Meeting on Hypertension* à Oslo et l'*Annual European Congress of Rheumatology* à Rome.

Présentation de résultats précliniques prometteurs dans des conférences internationales

Des résultats précliniques obtenus avec deux des Nouvelles Entités Moléculaires (NEMs) de NicOx donneuses d'oxyde nitrique ont été présentés lors de congrès au cours du premier semestre 2010. En mai, des résultats précliniques obtenus avec le NCX 1236, un candidat tête de série pour le traitement potentiel de la Douleur Neuropathique, ont été présentées à l'*International Congress on Neuropathic Pain* à Athènes. Des résultats précliniques pour le NCX 434, un candidat préclinique potentiel pour l'Œdème Maculaire Diabétique, ont été présentés en mai à l'*Ocular Diseases & Drug Discovery Conference* à Boston et en juin au *Retina International World Congress* à Stresa.

Commentaire sur les données chiffrées consolidées

	<u>Semestre arrêté au 30 juin</u>	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	<u>En milliers d'€</u>	
Chiffre d'affaires	7 423	1 119
Perte opérationnelle	(27 356)	(28 494)
Perte avant impôts	(27 243)	(27 160)
Perte nette.....	(27 500)	(27 237)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de NicOx totalise €7,4 millions au 30 juin 2010 contre €1,1 million au 30 juin 2009.

Cette augmentation significative provient de la comptabilisation en chiffres d'affaires au cours du premier trimestre 2010 de €7,4 millions correspondant au paiement initial de licence reçu de Bausch + Lomb suite à la signature d'un accord de licence en mars 2010 allouant à Bausch + Lomb les droits exclusifs mondiaux de développement et de commercialisation du NCX 116. Ce montant a été immédiatement reconnu en chiffre d'affaires du fait que NicOx n'est pas impliqué dans le développement futur du composé objet de cet accord de collaboration. Aucun chiffre d'affaires n'a été reconnu au cours du deuxième trimestre 2010.

Charges opérationnelles

Au 30 juin 2010, les charges opérationnelles totalisent €36,4 millions contre €32,7 millions au 30 juin 2009 et se répartissent pour 74 % en dépenses de recherche et développement et pour 26 % en frais administratifs et commerciaux au premier semestre 2010 comparé respectivement à 77 % et à 23 % au premier semestre 2009.

Les frais de recherche et de développement sont de €26,9 millions au cours du premier semestre 2010 contre €25,1 millions au cours du premier semestre 2009 (dont €0,1 million affecté au coût des ventes en 2009, correspondant aux coûts encourus par NicOx dans le cadre des prestations de recherche afférentes au contrat signé avec Pfizer). Au cours du premier semestre 2010, les frais de recherche et de développement correspondent principalement à des dépenses de personnel relatives aux activités réalisées en relation avec les dossiers réglementaires de New Drug Application (NDA) et de demande

d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) pour le naproxcinod soumis respectivement aux Etats-Unis et en Europe ; et à des dépenses d'investissement concernant les installations du fournisseur DSM dédiées à la fabrication du principe actif, ce dans le but d'augmenter la capacité et la flexibilité de la chaîne d'approvisionnement du naproxcinod. Suite à la décision de la FDA, en juillet 2010, de ne pas approuver le dossier de NDA du naproxcinod aux Etats-Unis, des indemnités d'un montant de €6,9 millions, à verser aux fournisseurs impliqués dans la fabrication du naproxcinod pour l'annulation anticipée des commandes ont été reconnues en frais de recherche et développent dans les comptes au 30 juin 2010. NicOx employait 79 personnes en recherche et développement au 30 juin 2010, contre 93 salariés à la même date en 2009.

Les frais généraux et administratifs sont de €3,2 millions aux premiers semestres 2010 et 2009 et incluent les dépenses de personnel administratif et financier ainsi que les rétributions et frais afférents aux mandataires sociaux, y compris les attributions d'options de souscription d'actions, d'actions gratuites et de bons de souscription d'actions. Les frais commerciaux et de *corporate development* totalisent €6,2 millions au 30 juin 2010 contre €4,4 millions pour la même période en 2009 et correspondent aux activités de recherche et d'analyse de marché pour le naproxcinod, de *business development* et de communication. NicOx employait 48 personnes au sein de ses services généraux, administratifs et commerciaux au 30 juin 2010, contre 39 salariés au 30 juin 2009.

Autres produits

Les autres produits s'élèvent à €1,6 million au cours du premier semestre 2010 contre €3,1 millions au premier semestre 2009. Les autres produits correspondent principalement aux subventions d'exploitation provenant du crédit d'impôt recherche en France et en Italie.

Résultat opérationnel

La perte opérationnelle s'établit à €27,4 millions au 30 juin 2010 contre €28,5 millions pour la même période en 2009.

Autres résultats

Le produit financier net totalise €0,1 million au cours du premier semestre 2010 contre €1,3 million au cours du premier semestre 2009 et résulte essentiellement de la rémunération des placements de trésorerie et des instruments financiers de la Société.

La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée par NicOx au cours des six premiers mois de 2010 provient des impôts de ses filiales américaine et italienne et s'élève à €0,3 million, contre €0,1 million pour la même période en 2009.

Perte nette de la période

Le total de la perte nette de la période est de €27,5 millions au 30 juin 2010 contre €27,2 millions au 30 juin 2009. Malgré la forte augmentation du chiffre d'affaires reconnu au premier semestre 2010 suite au paiement initial de licence reçu de Bausch + Lomb, le total de la perte nette au 30 juin 2010 reste au même niveau que l'année dernière suite à l'impact de l'annulation anticipée des activités de fabrication et de lancement commercial relatives au naproxcinod en conséquence de la décision de la FDA de ne pas approuver le dossier aux Etats-Unis.

Etat de la situation financière consolidée

Les dettes engagées par la Société sont principalement des dettes opérationnelles à court terme. Au 30 juin 2010, ces dettes courantes ont atteint €16,6 millions, incluant €12,0 millions au titre de dettes payables aux fournisseurs et consultants externes (y compris €5,9 millions au titre de l'annulation de commandes de principe actif de naproxinod), €2,5 millions au titre des rémunérations des salariés, €1,9 million en provisions pour autres passifs (correspondant aux coûts liés à l'annulation anticipée de certaines activités de fabrication et de lancement commercial suite à la décision de la FDA), et €0,2 million au titre des autres dettes.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont de €128,4 millions au 30 juin 2010, contre €148,3 millions au 31 décembre 2009, et €76,8 millions au 30 juin 2009. Fin 2009, la Société a réalisé une augmentation de capital en deux étapes et a reçu un total de €94,6 millions correspondant au produit total net des opérations suivantes : €29,4 millions d'un placement privé d'actions réalisé auprès d'investisseurs institutionnels le 23 novembre 2009 et de €65,2 millions d'une augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée le 23 décembre 2009.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours du second semestre, la Société prévoit de poursuivre le processus réglementaire pour le naproxinod auprès des autorités européennes et de donner suite à la lettre de réponse de la FDA. Elle prévoit également de se concentrer sur la recherche de potentiels accords de licence pour le naproxinod en Europe et dans le reste du monde, sur le succès des partenariats actuels et sur l'établissement de priorités dans ses programmes de recherche. Par ailleurs, la Société cherchera à étudier des opportunités appropriées de prise de licences et d'opérations de fusion-acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à €128,4 millions à la fin du mois de juin 2010. NicOx n'a pas de dette à long terme et prend toutes les mesures nécessaires pour préserver sa trésorerie.

Les dépenses opérationnelles de NicOx devraient être, au cours du second semestre, principalement liées aux demandes d'enregistrement et à la préparation de la potentielle commercialisation du naproxinod. Leur niveau dépendra des décisions que NicOx prendra en fonction des positions prises et des explications fournies par les autorités réglementaires.

Outre le naproxinod, NicOx développe un candidat-médicament en interne et trois programmes avec des partenaires :

- Le NCX 116 (précédemment appelé PF-03187207), un candidat-médicament pour le traitement du glaucome, en partenariat avec Bausch + Lomb pour lequel deux études de phase 2 ont été finalisées.
- Le NCX 6560, un candidat-médicament pour lequel les études de phase 1 sont terminées et ayant le potentiel d'être développé comme un nouveau traitement pour améliorer la réduction du risque d'évènement indésirable cardiaque majeur (major adverse cardiac event, MACE) chez les patients souffrant de cardiopathie coronaire (Coronary Heart Disease, CHD).
- Des agents antihypertenseurs donneurs d'oxyde nitrique, en phase 1 de développement clinique, en partenariat avec Merck & Co., Inc.
- Le NCX 1047, en développement préclinique en partenariat avec Ferrer Grupo Internacional SA dans le domaine de la dermatologie.

NicOx dispose d'un portefeuille de produits, comprenant d'autres composés se trouvant à diverses étapes de recherche et de développement dans les domaines de la douleur et de l'inflammation, des maladies cardiométaboliques et de l'ophtalmologie, qu'elle entend continuer à renforcer à travers une activité focalisée de recherche et développement.

NicOx vise à optimiser sa plateforme de recherche et développement de pointe et son expertise dans le développement de NEMs libérant de l'oxyde nitrique.

FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES

Les principaux risques et les principales incertitudes auxquels la Société est exposée pour les six mois restants de l'exercice sont les risques et incertitudes décrits au chapitre 4 du Document de référence de NicOx pour l'exercice 2009 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 mars 2010.

PARTIES LIEES

Les conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-39 du Code de commerce en vigueur au cours de cette période font l'objet de la section 19 du Document de référence de NicOx pour l'exercice 2009 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 mars 2010.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

30 JUIN 2010

SOMMAIRE

TABLEAUX :

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL.....	4
ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE.....	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	6
TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	7

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES :

1. NATURE DE L'ACTIVITE	8
2. PRINCIPES COMPTABLES	8
2.1. PRINCIPES DE PREPARATION DES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES.....	8
3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS.....	10
4. ACCORDS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	11
4.1. PFIZER INC.....	11
4.2. BAUSCH + LOMB	12
5. PRODUITS ET CHARGES	12
5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES	12
5.2. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	13
5.3. FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX.....	13
5.4. RESULTAT FINANCIER	14
6. IMPOTS SUR LE RESULTAT.....	14
7. RESULTAT PAR ACTION	15
8. SUBVENTIONS PUBLIQUES A RECEVOIR (CREDIT D'IMPOT RECHERCHE).....	16
9. AUTRES ACTIFS COURANTS.....	16
10. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	17
11. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS.....	17
12. CAPITAL EMIS ET RESERVES.....	17
12.1. AUTORISE	17
12.2. ACTIONS ORDINAIRES EMISES ET ENTIEREMENT LIBEREES	18
12.3. OPTIONS POUVANT AVOIR UN EFFET POTENTIELLEMENT DILUTIF	18
12.4. PRIMES D'EMISSION	19
12.5. RESERVES ET RESULTAT CONSOLIDE	19
12.6. ECARTS DE CONVERSION.....	20
12.7. PAIEMENT EN ACTIONS	20
13. PAIEMENTS EN ACTIONS.....	20
13.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS	20
13.2. BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (BSA).....	21
13.3. ACTIONS GRATUITES.....	21
14. PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS.....	22
15. DETTES FOURNISSEURS	23
16. PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS, LITIGES	23
16.1. PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES ET LES MANDATAIRES SOCIAUX	23
16.2. LITIGES AVEC LES FOURNISSEURS	23
17. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	24
17.1. ENGAGEMENTS REÇUS	24
17.2. ENGAGEMENTS DONNES.....	24

SOMMAIRE

18.	RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	26
19.	EVENEMENTS POST CLOTURE.....	27

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2010

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

	Notes	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
		2010	2009
		(en milliers d'€ à l'exception des données par action)	
Chiffre d'affaires	5.1	7 423	1 119
Coût des ventes.....	5.2	-	(75)
Frais de recherche et développement.....	5.2	(26 924)	(25 031)
Frais administratifs.....	5.3	(3 214)	(3 234)
Frais commerciaux.....	5.3	(6 241)	(4 403)
Autres produits.....		1 600	3 130
Perte opérationnelle		(27 356)	(28 494)
Produits financiers	5.4	183	1 388
Charges financières.....	5.4	(70)	(54)
Perte avant impôts sur le résultat		(27 243)	(27 160)
Charge d'impôt sur le résultat.....	6	(257)	(77)
Perte nette de la période		(27 500)	(27 237)
Ecarts de conversion sur opérations étrangères.....		(38)	(1)
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôts		(38)	(1)
Total du résultat global de la période, net d'impôts		(27 538)	(27 238)
Revenant :			
- Aux actionnaires de la société		(27 538)	(27 238)
- Participation ne donnant pas le contrôle.....		-	-
Résultat de la période par action et dilué: résultat revenant aux actionnaires de la société	7	(0,38)	(0,57)

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2010

ETAT CONSOLIDE DE SITUATION FINANCIERE

	Notes	(en milliers d'€)	
		Au 30 juin 2010	Au 31 décembre 2009
ACTIF			
Actif non courant			
Immobilisations corporelles.....		2 782	2 772
Immobilisations incorporelles.....		794	797
Subventions publiques à recevoir.....	8	936	477
Actifs financiers.....	11	267	238
Impôts différés.....		-	156
Total actif non courant.....		4 779	4 440
Actif courant			
Subventions publiques à recevoir.....	8	3 263	2 597
Autres actifs courants.....	9	988	1 329
Charges constatées d'avance.....		1 213	784
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	10	128 448	148 275
Total actif courant.....		133 912	152 985
TOTAL ACTIF		138 691	157 425
PASSIF			
Capitaux propres et réserves revenant aux actionnaires de la société			
Capital apporté.....	12.1, 12.2	14 505	14 434
Autres réserves.....	12.3, 12.4, 12.5, 12.6, 12.7	103 046	128 444
Participations ne donnant pas le contrôle.....		-	-
Total des capitaux propres.....		117 551	142 878
Passifs non courants			
Provisions pour autres passifs.....	14	4 369	4 069
Impôts différés.....	6	98	91
Location financement.....		44	6
Total des passifs non courants.....		4 511	4 166
Passifs courants			
Provision pour autres passifs.....		1 890	-
Location financement.....		18	7
Dettes fournisseurs.....	15	12 034	6 136
Impôt exigible.....		-	19
Dettes fiscales et sociales.....		2 504	3 909
Autres passifs.....		183	310
Total des passifs courants.....		16 629	10 381
TOTAL du PASSIF et des Capitaux propres		138 691	157 425

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS RESUMES IFRS – 30 JUIN 2010

ETAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Notes	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
		2010	2009
(en milliers d'€)			
Perte nette (*)		(27 500)	(27 237)
Plus ou moins value de cession d'actifs.....		-	-
Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles.....		260	5 891
Amortissement des immobilisations corporelles.....		416	404
Variation des provisions.....	14	2 040	(323)
Impôts différés.....	6	176	-
Trésorerie provenant des activités opérationnelles.....		(24 608)	(21 265)
Créances clients.....		-	6
Dettes fournisseurs.....	15	5 696	(7 216)
Autres créances et autres dettes.....		(1 163)	(5 442)
Produits constatés d'avance.....		-	(1 119)
Charges constatées d'avance.....		(392)	213
Subventions publiques.....	8	(1 262)	5 563
Variation du besoin en fonds de roulement.....		2 879	(7 995)
Effet de l'actualisation des immobilisations.....		-	266
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions.....	(a)	1 591	2 526
(Gains) et pertes latents liés aux variations de juste valeur des instruments financiers..	5.4	-	(205)
Effet de l'actualisation des créances et des dettes.....		200	(7)
(Plus) et moins values réalisées sur instruments financiers.....	5.4	-	12
Autres opérations non monétaires.....		1 791	2 592
Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles.....		(19 938)	(26 668)
Acquisition d'immobilisations corporelles.....		(356)	(80)
Acquisition d'immobilisations incorporelles.....		(189)	(2 106)
Autres actifs à long terme.....		-	(30)
Résultat net d'(acquisitions) et cessions d'instruments financiers.....		-	14 975
Besoin de trésorerie (investissement).....		545	12 759
Cession d'immobilisations corporelles.....		(5)	-
Cession d'immobilisations incorporelles.....		(40)	-
Ressources liées aux investissements.....		(45)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.....		(590)	12 759
Produits d'émission d'actions.....		620	833
Remboursements d'emprunts.....		(5)	(2)
Augmentation (diminution) d'autres dettes financières non courantes.....		55	-
Flux de trésorerie net lié aux activités de financement.....		670	831
Ecarts de conversion.....		31	(7)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie.....	10	(19 827)	(13 085)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier.....		148 275	89 931
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin.....		128 448	76 846
Variation de trésorerie.....		(19 827)	(13 085)
(*) dont impôt (payé) / reçu.....		(257)	(77)
(*) dont produit de cession équivalents de trésorerie.....		207	567
(a) cf ligne « Paiements en action » de l'état consolidés des variations de capitaux propres			

NicOx S.A.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2010

ETAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital apporté		Revenant aux actionnaires de la Société				Total des capitaux propres
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Paievements en actions	Réserves et résultat consolidé	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
	Nombre	Montant					
(en milliers d'€, à l'exception des nombres d'actions)							
Au 1er janvier 2009.....	47 492 112	9 498	292 657	14 273	(214 360)	1	102 069
Résultat de la période.....	-	-	-	-	(27 237)	-	(27 237)
Autres éléments du résultat global.....	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Total du résultat global de la période, nets d'impôts.....	-	-	-	-	(27 237)	(1)	(27 238)
Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres.....	399 859	80	753	(3 555)	-	-	(2 722)
Paievement en actions.....	-	-	3 555	2 525	-	-	6 080
Au 30 juin 2009.....	47 891 971	9 578	296 965	13 243	(241 597)	-	78 189
Au 1er janvier 2010.....	72 168 284	14 434	388 296	14 865	(274 710)	(7)	142 878
Résultat de la période.....	-	-	-	-	(27 500)	-	(27 500)
Autres éléments du résultat global.....	-	-	-	-	-	(38)	(38)
Total du résultat global de la période, nets d'impôts.....	-	-	-	-	(27 500)	(38)	(27 538)
Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres.....	355 665	71	588	(1 497)	-	-	(838)
Frais sur augmentation de capital.....	-	-	(39)	-	-	-	(39)
Paievement en actions.....	-	-	1 497	1 591	-	-	3 088
Au 30 juin 2010.....	72 523 949	14 505	390 342	14 959	(302 210)	(45)	117 551

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2010
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

1. NATURE DE L'ACTIVITE

NicOx S.A. (« la Société ») est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce. NicOx S.A. a été créée en février 1996, ses actions sont admises aux négociations sur le marché d'Euronext Paris depuis le 3 novembre 1999. La Société a son siège social en France au 1681, route des Dolines 06906 Sophia Antipolis.

Le Groupe NicOx est un groupe biopharmaceutique, axé sur la recherche, le développement et la future commercialisation de médicaments à l'étude dans les domaines des maladies cardiométaboliques et inflammatoires. Le Groupe cherche à commercialiser ses produits par l'intermédiaire d'accords de partenariat et de co-développement, dans lesquels il entend conserver des droits commerciaux concernant des produits de spécialité.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes semestriels consolidés résumés au 30 juin 2010, le 29 juillet 2010.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Principes de préparation des comptes semestriels consolidés résumés

Les comptes semestriels consolidés résumés couvrent les périodes de 6 mois arrêtées au 30 juin 2010 et au 30 juin 2009. Ils ont été établis en conformité avec le principe de continuité d'exploitation, NicOx estimant actuellement disposer d'une trésorerie suffisante pour maintenir ses activités et assurer ainsi une continuité d'exploitation pendant les douze prochains mois.

Les comptes semestriels consolidés résumés de NicOx S.A. et de toutes ses filiales (« le Groupe ») ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat et des actifs financiers disponibles à la vente. Les états financiers consolidés sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€ 000) sauf indication contraire.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés sont exposés à la Note 3.

Les comptes semestriels consolidés résumés de NicOx S.A. et de toutes ses filiales ("Le Groupe") sont établis conformément au référentiel IFRS de l'IASB tel qu'adopté dans l'Union européenne au 30 juin 2010. Ce référentiel est disponible sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les comptes semestriels consolidés résumés au 30 juin 2010 sont établis selon les principes de la norme IAS 34 « information financière intermédiaire » et les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes semestriels consolidés résumés arrêtés au 31 décembre 2009 et figurant dans le document de référence déposé à l'AMF sous le numéro D.10-0090.

Les normes, amendements et interprétations suivantes ont été endossés par l'Union Européenne et sont d'application obligatoire au 30 juin 2010 :

- IFRS 3 R, *Regroupements d'entreprises* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} Juillet 2009). En l'état actuel des transactions effectuées, cette norme ne s'applique pas au Groupe.

- IAS 27 amendé, *Etats financiers consolidés et individuels* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009). Les modifications apportées à cette norme n'impactent pas les états financiers du Groupe en l'état des transactions effectuées.

- Améliorations aux IFRS (mai 2008) : amendement d'IFRS5 (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009). Le Groupe applique les amendements aux IFRS depuis le 1^{er} Janvier 2009 pour la présentation de ses états financiers et n'est pas impactée par l'amendement à IFRS 5 en l'état des transactions effectuées.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2010
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

- Améliorations aux IFRS (mai 2009) ; (applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010). Les modifications apportées par ces amendements n'impactent pas les états financiers du Groupe en l'état des transactions effectuées.
- IFRIC 17, *Distributions d'actifs non-monétaires aux propriétaires* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2009). En l'état actuel des transactions effectuées, cette interprétation ne s'applique pas au Groupe.
- IAS 39 amendée, *Amendement relatif aux éléments éligibles à une opération de couverture* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009). En l'état des transactions effectuées, cet amendement ne s'applique pas au Groupe.
- IFRS 2 amendée, *Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010). En l'état des transactions effectuées, cet amendement ne s'applique pas au Groupe.
- IFRIC 12, *Accord de concession de services* (applicable aux exercices ouverts à compter du 29 mars 2009). En l'état actuel des transactions effectuées, cette interprétation ne s'applique pas au Groupe.
- IFRIC 15, *Contrat de Construction de Biens immobiliers*, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} Janvier 2010, compte tenu de la nature des activités du Groupe, cette interprétation ne lui est pas applicable.
- IFRIC 16, *Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009). Le Groupe n'ayant pas recours à des instruments de couverture pour couvrir un risque de conversion de ses activités à l'étranger, le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation.
- IFRIC 18, *Transfert d'actifs provenant de clients*, (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2009). En l'état de transactions effectuées, cette interprétation ne s'applique pas au Groupe.
- IFRS 1 *réorganisée*, (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010). Cet amendement ne s'applique pas au Groupe.

Les normes, amendements et interprétations suivantes ont été endossés par l'Union Européenne, et n'ont pas été adoptées par anticipation au 30 juin 2010 :

- IAS 32 amendée, *Classement des Emissions de Droit* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2010). La direction évalue actuellement les impacts de cet amendement sur les états financiers du Groupe.

Les normes, amendements et interprétations suivantes ont été publiées par l'IASB mais n'ont pas été endossés par l'Union Européenne :

- IAS 24 revised, *Related party disclosures* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011). En l'état actuel des transactions effectuées, la direction estime ne pas être concernée par l'application de cette norme.
- IFRS 9, *Financial instruments* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013). En l'état actuel des transactions effectuées, la direction estime ne pas être concernée par l'application de cette norme.
- Amendement to IFRIC14, *Prepayments of minimum funding requirement* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011). La direction évalue actuellement les impacts de cet amendement.
- *Improvements to IFRSs* (May 2010) (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 sauf amendements à IFRS et IAS27 applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2010). La direction évalue actuellement les impacts de ces amendements sur les états financiers du Groupe.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2010
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

- IFRIC 19, *extinguishing financial liabilities with equity instruments* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010). La direction évalue actuellement les impacts de cette interprétation.

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels. Cependant, le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourraient résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Frais de recherche et développement

A ce jour, l'intégralité des frais de développement engagés par le Groupe a été comptabilisée en charges, les critères d'activation n'étant pas remplis. Selon la Direction, les critères « faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement, démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif et disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet » sont les principaux critères qui ne sont pas satisfaits à ce jour par aucun des candidats-médicaments développés par le Groupe.

Frais d'extension de la capacité de production de principe actif du candidat médicament naproxcinod

En 2009, NicOx s'est engagé contractuellement avec son fournisseur de principe actif du candidat médicament naproxcinod (DSM) dans un programme destiné à augmenter la capacité de production et à baisser le prix de revient de la fabrication du produit. Selon ces accords, le montant total des investissements à réaliser pour le développement des nouveaux équipements industriels s'élevait à € 6 500 000. La part relative aux études d'ingénierie correspondant à un montant forfaitaire de € 600 000 a été réalisée et payée en 2009. Le solde relatif au financement des équipements correspondant à un solde de € 5 900 000 a été réalisé et payé au cours de premier semestre 2010.

Compte tenu de la technologie innovante développée par NicOx, ces actifs entièrement dédiés à la fabrication du naproxcinod, ne pouvant être cédés ou réutilisés en cas d'arrêt de la production, l'ensemble des coûts supportés sur l'exercice 2010 soit € 5 900 000 a été comptabilisé en charges dans le poste frais de recherche et développement.

Actifs incorporels

Le 23 Avril 2009, NicOx s'est porté acquéreur du portefeuille de brevets non-licenciés de Nitromed couvrant des composés donneurs d'oxyde nitrique pour un montant de € 2 000 000 à compléter dans le futur par un autre versement de € 4 000 000 en fonction de la réalisation par NicOx de certains critères déconnectés de l'utilisation du portefeuille de brevets acheté à la Société Nitromed. Le portefeuille de brevets fait l'objet de 3 contrats distincts portant sur différentes familles de brevets. Un « *Non exclusive patent license agreement* », un « *Exclusive patent license agreement* », un « *Purchase and sale and license agreement* ».

Ces actifs ont été achetés avec un objectif essentiellement défensif afin de conférer à NicOx une position prééminente sur le plan mondial en termes de propriété intellectuelle sur la technologie de libération de l'oxyde. Compte tenu des incertitudes liées aux ressources financières mobilisables pour ces actifs dans le futur le Groupe ayant décidé pour le moment d'affecter l'essentiel de sa ressource financière à son candidat-médicament naproxcinod, et en tenant compte des incertitudes entourant la probabilité d'obtenir les autorisations de commercialisation pour le candidat médicament naproxcinod, principal candidat médicament développé par le Groupe, il est difficile d'estimer les avantages économiques futurs de ces actifs. Par conséquent, la direction a décidé de les déprécier intégralement. Leur valeur fera l'objet d'un suivi et tout élément permettant de réévaluer leurs avantages économiques futurs sera pris en compte le cas échéant. Au 30 juin, la Société ne dispose pas d'éléments justifiant la reprise de cette provision.

Annulation de commandes de principe actif et de capsules destinées à la fabrication de naproxcinod

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2010
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

Dans le cadre de la mise en place de la chaîne de production du naproxcinod, la Société a souscrit certains engagements auprès de ses fournisseurs de manière à garantir les quantités de naproxcinod nécessaires au lancement commercial du médicament aux Etats-Unis initialement prévu au début de l'année 2011. Au cours du mois de Juillet 2010 la FDA a informé la Société que son évaluation était terminée et qu'elle n'approuvait pas le dossier de NDA du naproxcinod. La FDA a recommandé une ou plusieurs études contrôlées à long terme pour évaluer la sécurité d'emploi cardiovasculaire et gastro-intestinale du naproxcinod. Des études supplémentaires pour démontrer un bénéfice thérapeutique cliniquement significatif attribuable à la libération d'oxyde nitrique ont également été recommandées. A la suite de cette réponse, la Société a décidé de mettre fin à certains engagements relatifs à la chaîne de production de son candidat médicament naproxcinod afin de préserver la durée de péremption de la matière première déjà livrée et de sauvegarder sa trésorerie. A ce titre la Société a comptabilisé en frais de recherche et développement dans ses comptes au 30 juin 2010 un montant de € 6 855 000 au titre des indemnités à verser à ses fournisseurs afin de se dédire des commandes précédemment passées dont 980 000 € au titre d'une provision et € 5 875 000 au titre d'une charge à payer. Les contrats relatifs à la chaîne de production du naproxcinod restent en vigueur et de nouvelles commandes pourront être passées ultérieurement.

Provision pour annulation de contrats de pré-commercialisation

Afin de préparer la commercialisation de son candidat médicament aux Etats-Unis, la filiale américaine du Groupe a souscrit un certain nombre d'engagements relatifs à des activités pré commerciales pour un montant de \$ 1 754 000 au 30 juin 2010. Suite au refus signifié par la FDA à la Société d'approuver le dossier de NDA du naproxcinod en l'état, la Direction a décidé de provisionner les coûts nécessaires pour se dédire de l'ensemble des contrats relatifs aux activités de pré commercialisation aux Etats-Unis. Le total de ces coûts s'élève à \$ 1 117 000 soit 910 000 € au 30 juin 2010.

4. ACCORDS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué exclusivement de revenus générés par des accords de licence et de développement. Les travaux de recherche et développement engagés dans le cadre de ces accords de licences et développement sont à un stade relativement précoce d'avancement. Les principales caractéristiques des accords de recherche et développement avec les partenaires pharmaceutiques du Groupe ayant généré du chiffre d'affaires au cours des six premiers mois des années 2010 et 2009 sont décrites ci-après.

Le composé le plus avancé du portefeuille de produits du Groupe est le naproxcinod. Ce composé a terminé fin 2008 avec succès un programme réglementaire de phase 3 pour le traitement des signes et symptômes de l'arthrose. Le 25 septembre 2009, Le Groupe a soumis un dossier de New Drug Application (NDA) pour ce candidat médicament auprès de la Food and Drug Administration américaine (FDA), qui a jugé le dossier recevable le 18 novembre 2009. Au cours du mois de Juillet 2010 la FDA a informé la Société que son évaluation était terminée et qu'elle n'approuvait pas le dossier de NDA du naproxcinod.

Le 22 décembre 2009, le Groupe a également soumis une demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) auprès de l'agence européenne des médicaments (EMA) qui a confirmé la recevabilité du dossier le 22 janvier 2010. L'évaluation du dossier par l'agence européenne des médicaments (EMA) se poursuit au 30 juin 2010.

4.1. Pfizer Inc.

En mars 2006, NicOx et Pfizer ont conclu un accord allouant à Pfizer un droit exclusif de faire usage de sa technologie de libération d'oxyde nitrique dans un programme de recherche de nouveaux médicaments portant sur l'entier domaine de l'ophtalmologie. En contrepartie de la signature de cet accord, Pfizer a effectué au cours du premier semestre 2006 un paiement initial de € 8 000 000 (€ 5 000 000 au titre d'une redevance pour l'accès exclusif à la technologie et € 3 000 000 au titre du financement de la recherche), NicOx devant recevoir € 3 000 000 au titre du financement de la recherche à chaque date anniversaire de l'accord, et ce pendant la durée du programme de recherche. Pfizer a également pris en juin 2006 une participation au capital de NicOx pour un montant de € 15 000 000. En mars 2007, un nouveau paiement de € 3 000 000 au titre du financement de la recherche a été versé. Le versement de la redevance de € 5 000 000 a été étalé à compter de mars 2006, sur la période d'implication active de la Société dans le programme de recherche et de développement prévue au contrat, laquelle durée a fait l'objet de révisions périodiques. Les paiements de € 3 000 000 au titre du financement de la recherche ont eux été étalés sur une période de 12 mois à compter de la date de facturation. En janvier 2008, NicOx a annoncé la signature de la prolongation de son accord de collaboration de

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2010
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

mars 2006. Cette prolongation d'une année de la phase de recherche de l'accord s'est traduite en mars 2008 par le versement à NicOx de € 3 000 000 au titre du financement de la recherche. Les études de recherche ayant été achevées au cours de l'année 2009, NicOx a comptabilisé au 30 juin 2009, l'intégralité du chiffre d'affaire à reconnaître pendant la durée du programme de recherche, soit un montant de € 1 119 000.

En septembre 2008, NicOx et Pfizer ont convenu d'étendre de six mois supplémentaires leur collaboration au titre de la phase de recherche sans versement additionnel, portant de ce fait à novembre 2009, l'échéance à laquelle Pfizer disposait, d'une option d'obtention d'une licence exclusive mondiale pour développer et commercialiser les composés issus du programme de recherche dans le domaine de l'ophtalmologie.

En août 2009, NicOx et Pfizer ont décidé d'un commun accord de mettre fin à leur collaboration et NicOx a annoncé la signature d'un accord pour réacquérir l'ensemble des droits de développement et de commercialisation du PF – 03187207 à l'issue de deux études de phase 2 chez des patients souffrant de glaucome à angle ouvert et d'hypertension oculaire. Dans le cadre de cet accord, Pfizer a accordé à NicOx le droit d'accéder à certaines données du Xalatan (latanaprost) lui appartenant et de les utiliser. En retour, NicOx a accepté de verser à Pfizer deux paiements d'étapes non divulgués (le premier étant lié à l'approbation aux Etats-Unis, en Europe et au Japon et le second à l'atteinte de niveaux de ventes prédéfinis), de même que des royalties sur les ventes futures. L'accord conclu avec Pfizer a annulé et remplacé les précédents accords d'août 2004 et mars 2006. Il n'y a pas d'impacts dans les comptes semestriels consolidés résumés au 30 juin 2010 au titre de cet accord.

4.2. Bausch + Lomb

En mars 2010, NicOx S.A. et Bausch + Lomb, une société leader de santé oculaire, ont annoncé avoir conclu un accord de licence allouant à Bausch + Lomb les droits exclusifs mondiaux de développement et de commercialisation du NCX 116 (précédemment appelé PF-03187207), un analogue de la prostaglandine F2 α donneur d'oxyde nitrique.

Selon les termes de l'accord, Bausch + Lomb a versé un paiement initial de licence de \$ 10 000 000 à NicOx soit € 7 423 000 en mars 2010. Ce montant a été immédiatement reconnu en chiffre d'affaires, NicOx n'étant pas impliqué dans le développement futur du composé objet de cet accord de collaboration et n'ayant pas d'obligation majeure dans le cadre de ce contrat. Ce paiement initial sera suivi de paiements potentiels pouvant atteindre, au cours de la collaboration, un total de USD 169,5 millions, conditionnés par le franchissement d'étapes liées au développement, au processus réglementaire, à la mise sur le marché et aux ventes futures.

NicOx recevra également des redevances échelonnées à deux chiffres sur les ventes du NCX 116. NicOx dispose d'une option de co-promotion des produits comprenant le NCX 116 aux Etats-Unis. Le NCX 116 a terminé deux études de phase 2 chez des patients atteints de glaucome et d'hypertension oculaire, lesquelles ont démontré des résultats prometteurs.

5 PRODUITS ET CHARGES

5.1. Chiffre d'affaires

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2010	2009
	(en milliers d'€)	
Généré dans le cadre des accords avec les sociétés :		
Bausch + Lomb	7 423	-
Pfizer.....	-	1 119
Total chiffre d'affaires.....	7 423	1 119
Dont part affectée aux redevances de licences.....	7 423	119

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2010
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

5.2. Frais de recherche et développement

Au 30 juin 2010, les frais de recherche et développement sont essentiellement liés aux activités de recherche et développement relatives aux soumissions réglementaires pour le naproxcinod aux Etats-Unis et en Europe, à des dépenses d'investissement concernant les installations du fournisseur DSM dédiées à la fabrication du principe actif naproxcinod, ce dans le but d'augmenter la capacité et la flexibilité de la chaîne d'approvisionnement du naproxcinod et à des indemnités d'annulation de commandes de matière première et de capsules (cf note 3 « *Annulation de commandes de principe actif et de capsules destinées à la fabrication de naproxcinod* »).

Au 30 juin 2009, les frais de recherche et développement correspondaient en majorité à des dépenses de développement de phase 3 du naproxcinod, telles que les dépenses liées aux collaborations externes avec les organismes de recherche clinique et les fournisseurs impliqués dans la fabrication de ce composé. Les coûts des ventes correspondaient principalement aux coûts encourus par le Groupe dans le cadre de prestations de recherche afférentes aux accords signés avec la société Pfizer (cf. note 4.1).

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2010	2009
	(en milliers d'€)	
Dépenses engagées ^{(1) (2)}	(26 924)	(25 106)
Dont part affectée au coût des ventes.....	-	(75)

- (1) Les frais de recherche et développement incluent les charges relatives aux bons de souscription d'action, aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites attribuées aux salariés de ces services, ainsi qu'à certains consultants. Ces charges se sont élevées à € 914 000 et à € 1 543 000 respectivement au 30 juin 2010 et au 30 juin 2009.
- (2) Au 30 juin 2010, les frais de recherche et développement incluent une indemnité de € 6 855 000 à verser à certains fournisseurs dans le cadre d'annulation de commandes relatives à la fabrication du naproxcinod. (cf. Note 3 estimations et jugements comptables déterminants, « *Annulation de commandes de principe actif et de capsules destinées à la fabrication de naproxcinod* »). Au 30 juin 2009, les frais de recherche et développement incluent une provision pour dépréciation d'actifs incorporels pour un montant de € 5 734 000. Cette provision faisait suite à l'acquisition par NicOx d'un portefeuille de brevets à la société Nitromed le 23 avril 2009. (cf. Note 3 estimations et jugements comptables déterminants, « actifs incorporels »). Elle n'a pas été reprise en 2010.

5.3. Frais administratifs et commerciaux

Les frais administratifs se sont élevés à € 3 214 000 au 30 juin 2010, contre € 3 234 000 au 30 juin 2009. Ces frais correspondent principalement aux dépenses de personnel administratif, financier ainsi qu'aux rétributions et frais afférents aux mandataires sociaux. Les frais administratifs incluent également les charges relatives aux bons de souscription d'action, aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites attribuées aux salariés de ces services, ainsi qu'aux administrateurs et à certains consultants pour un montant de € 446 000 et € 689 000 respectivement au 30 juin 2010 et au 30 juin 2009.

Les frais commerciaux se sont élevés à € 6 241 000 au 30 juin 2010, contre € 4 403 000 au 30 juin 2009. Ces frais correspondent pour le moment, aux dépenses relatives aux activités d'analyse de marché pour le naproxcinod, de « *business development* » et de communication du Groupe. Les frais commerciaux incluent également les charges relatives aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites attribuées aux salariés de ces services pour un montant de € 231 000 et € 294 000 respectivement au 30 juin 2010 et au 30 juin 2009.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2010
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

5.4. Résultat financier

Les revenus des placements de trésorerie réalisés par le Groupe constituent l'essentiel du résultat financier net des périodes de 6 mois prenant fin les 30 juin 2010 et 2009.

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2010	2009
	(en milliers d'€)	
Variations de juste valeur des instruments financiers et équivalents de trésorerie.....	(31)	341
Produits de cessions des instruments financiers et équivalents de trésorerie.....	206	555
Effet de l'actualisation des créances et des dettes.....	(62)	(13)
Intérêts financiers versés au titre des contrats de location-financement	-	1
Autres produits financiers et charges financières.....	-	450
Total résultat financier.....	113	1 334

6. IMPOTS SUR LE RESULTAT

La charge d'impôt aux 30 juin 2010 et 2009 est principalement composée de :

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2010	2009
	(en milliers d'€)	
Charge d'impôt exigible	(80)	(77)
Produit (charge) d'impôt différé	(177)	-
Total de la charge d'impôt consolidée.....	(257)	(77)

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2010
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

7. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2010	2009
	(en milliers d'€ à l'exception des données par action)	
Résultat net revenant aux actionnaires du Groupe.....	(27 500)	(27 237)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation.....	72 441 743	47 646 840
Résultat de base par action (en €)	(0,38)	(0,57)

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période ajusté des effets des options pouvant avoir un effet potentiellement dilutif. Au 30 juin 2010 et 2009, les options de souscription d'actions, les bons de souscription d'actions et les actions gratuites n'ont pas d'effet dilutif.

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2010	2009
	(en milliers d'€ à l'exception des données par action)	
Résultat net revenant aux actionnaires du Groupe.....	(27 500)	(27 237)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation.....	72 441 743	46 646 840
Ajustement pour effet dilutif des options d'achat, des bons de souscription d'actions et des actions gratuites.....	-	-
Résultat dilué par action (en €)	(0,38)	(0,57)

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2010
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

8. SUBVENTIONS PUBLIQUES A RECEVOIR (CREDIT D'IMPOT RECHERCHE)

Les subventions publiques à recevoir s'analysent comme suit :

Subventions publiques	Total
Au 1 ^{er} janvier 2010.....	3 074
Dotations de la période.....	1 601
Remboursement / utilisations sur la période.....	(476)
Au 30 juin 2010.....	4 199
<hr/>	
Au 1 ^{er} janvier 2010.....	3 074
Courant.....	2 597
Non courant.....	477
<hr/>	
Au 30 juin 2010	4 199
Courant.....	3 263
Non courant.....	936

Au cours du mois de décembre 2009 une disposition fiscale de la Loi de finance rectificative 2009 a été adoptée afin de permettre aux entreprises de demander le remboursement anticipé du crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2009. L'intégralité de la créance détenue sur l'état au titre de cet exercice a été classée en actif courant au 31 décembre 2009, la Société prévoyant un remboursement courant 2010. Cette créance a été remboursée au cours du mois de juillet 2010 pour un montant de € 2 959 000. Le 06 novembre 2009, la Société NicOx S.A. a été notifiée d'un avis de contrôle diligenté par la Direction Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT) portant sur les créances au titre des exercices 2005 à 2008 remboursées en 2009 pour un total de € 8 897 000. Au 30 juin 2010 le contrôle est terminé et s'est soldé par un redressement non significatif de 173 000 € sur les € 8 897 000 contrôlés.

Outre le crédit d'impôt recherche comptabilisé au titre des dépenses de recherche et développement éligibles sur NicOx S.A., le Groupe a comptabilisé pour la première fois au cours de l'exercice 2009, un crédit d'impôt recherche au titre de sa filiale italienne pour un montant de € 1 601 000 relatif aux exercices 2007, 2008, 2009. Cette mesure n'a pas été reconduite à ce jour par l'administration italienne pour l'exercice 2010. Au cours de la période le montant de l'utilisation de la créance s'élève à € 476 000. Au 30 juin 2010 la subvention restant à utiliser par la filiale italienne s'élève à € 476 000 et concerne intégralement l'exercice 2009.

9. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants correspondent principalement aux crédits de TVA et aux avances versées aux fournisseurs.

	Au 30 juin 2010	Au 31 décembre 2009
	(en milliers d'€)	
Créances fiscales	918	1 294
Autres créances	70	35
Total.....	988	1 329

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2010
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

10. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe sont composés de disponibilités en banque et en caisse et de valeurs mobilières de placements principalement investis en bons de trésorerie d'état et fonds communs de placement monétaire valorisés à leur juste valeur, mobilisables à tout moment et qui ne sont pas soumis à des risques importants de changement de valeur. Sur les € 122 432 000 d'équivalents de trésorerie détenus au 30 juin 2010, € 85 989 000 répondaient à une contrainte de notation minimale de l'émetteur allant de AAA à AA dans l'échelle de notation Standard & Poors ou Fitch ou de Aaa à AA dans celle de Moody's, le solde de € 36 443 000 étant noté au minimum BBB- dans les échelles de notation Standard & Poors et Fitch ou Baa3 dans celle de Moody's.

	Au 30 juin 2010	Au 31 décembre 2009
	(en milliers d'€)	
Disponibilités en banque et en caisse.....	6 016	3 149
Valeurs mobilières de placement.....	122 432	145 126
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.....	128 448	148 275

Il n'y a pas de divergence entre la rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan et les éléments présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidé.

11. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants s'analysent comme suit :

	Au 30 juin 2010	Au 31 décembre 2009
	(en milliers d'€)	
Dépôts et cautionnements	267	238
Total des actifs financiers non courants	267	238

12. CAPITAL EMIS ET RESERVES

Au 30 juin 2010, le capital social de NicOx S.A. est composé de 72 523 949 actions ordinaires de valeur nominale € 0,2, entièrement libérées.

12.1. Autorisé

	Au 30 juin 2010	Au 31 décembre 2009
Actions ordinaires de € 0,2 chacune	72 523 949	72 168 284

Le 18 novembre 2009, NicOx S.A. a réalisé une augmentation de capital via un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels dont € 20 000 000 ont été souscrits par le Fond Stratégique d'Investissement (FSI) qui

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2010
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

détient une participation de 5.1% dans le capital de la Société depuis cette opération. Cette augmentation de capital a été réalisée en vertu de la deuxième résolution votée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 juin 2009. Le produit brut de l'émission s'est élevé à € 30 491 000 ; sous déduction des coûts de l'opération imputés sur les capitaux propres d'un montant de € 1 072 000, le produit net de cette émission s'est élevé à € 29 419 000. 4 065 468 actions nouvelles ont été créées. Le prix de souscription des actions nouvelles, arrêté le 18 novembre 2009 par le Président Directeur Général, sur délégation du Conseil d'administration du 17 novembre, était fixé à € 7,50 par action prime d'émission incluse. Les actions émises en suite de l'augmentation de capital, d'une valeur nominale de € 0,2 représentaient une augmentation de la valeur nominale du capital social de la société de € 813 000. Les 4 065 468 actions nouvelles représentaient 7,8% du capital social avant augmentation du capital et 8,5 % après l'augmentation.

Le 23 décembre 2009, NicOx S.A. a réalisé une nouvelle augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel des actionnaires. Cette augmentation de capital a été réalisée en vertu de la première résolution votée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 juin 2009. Le produit brut de l'émission s'est élevé à € 69 946 000 ; sous déduction des coûts de l'opération imputés sur les capitaux propres d'un montant de € 4 810 000, le produit net de cette émission s'élève à € 65 136 000. 20 042 031 actions nouvelles ont été créées. Le prix de souscription des actions nouvelles, arrêté le 24 novembre 2009 par le Président Directeur Général, sur délégation du Conseil d'administration du 17 novembre 2009, était fixé à € 3,49 par action prime d'émission incluse. Les actions émises en suite de l'augmentation de capital, d'une valeur nominale de € 0,2 représentaient une augmentation de la valeur nominale du capital social de la société de € 4 009 000. Les 20 042 031 actions nouvelles représentaient 38,4% du capital social avant augmentation du capital et 27,8 % après l'augmentation.

12.2. Actions ordinaires émises et entièrement libérées

	En nombre d'actions	En milliers d'€
Au 1 ^{er} janvier 2009.....	47 492 112	9 498
Au 30 juin 2009.....	47 891 971	9 578
Au 1 ^{er} janvier 2010.....	72 168 284	14 434
Emissions d'actions par exercice d'instruments de capitaux propres au cours de la période.....	355 665	71
Au 30 juin 2010.....	72 523 949	14 505

12.3. Options pouvant avoir un effet potentiellement dilutif

Options de souscription d'actions

Le Groupe a un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice de ses salariés et mandataires sociaux (voir note 13.1).

Au cours du premier semestre 2010, 174 687 options de souscription d'actions ont été exercées, 191 600 options de souscription d'actions ont été attribuées, 20 200 options ont été annulées et il n'y a pas eu d'expiration d'options de souscription d'actions. Le nombre total des options de souscription d'actions en circulation attribuées par le Conseil d'administration à divers salariés et mandataires sociaux du Groupe s'élève à 1 132 324 options de souscription d'actions donnant droit de souscrire globalement 1 300 634 actions.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2010
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

Bons de souscription d'actions

Le Conseil d'administration a émis, à plusieurs reprises, au bénéfice de certains administrateurs et consultants, des bons de souscription d'action autorisés par l'Assemblée générale des actionnaires (voir note 13.2)

Au cours du premier semestre 2010, aucun bon de souscription d'actions n'a été attribué ni exercé et 120 000 bons de souscription d'actions ont été annulés. Au 30 juin 2010 le nombre total des bons de souscription d'actions en circulation s'élève à 560 000 au titre desquels 643 033 actions nouvelles ordinaires seraient susceptibles d'être émises.

Actions gratuites

Le Groupe a mis en place au cours du premier semestre 2007 un plan d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de certains salariés du Groupe (voir note 13.3).

Au cours du premier semestre 2010, 451 900 actions gratuites ont été attribuées, 28 417 actions gratuites ont été annulées suite au départ de certains salariés et 145 993 actions ont été livrées. Au 30 juin 2010, le nombre total d'actions gratuites en circulation s'élève à 1 159 496.

12.4. Primes d'émission

Ce poste enregistre les primes liées aux augmentations de capital et a évolué comme suit au cours de l'exercice:

	Primes d'émission
	(en milliers d'euros)
Au 1 ^{er} janvier 2010	388 296
Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres.....	588
Paiements en actions.....	1 497
Frais sur augmentation de capital	(39)
Emissions d'actions par voie d'offre publique	-
Au 30 juin 2010.....	390 342

12.5. Réserves et résultat consolidé

Ce poste inclut le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

	Au 30 juin 2010	Au 31 décembre 2009
	(en milliers d'euros)	
Résultats antérieurs non distribués	(274 710)	(214 360)
Résultat de l'exercice.....	(27 500)	(60 350)
Total réserves et résultat consolidé.....	(302 210)	(274 710)

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2010
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

12.6. Ecarts de conversion

La rubrique « écarts de conversion » est utilisée pour enregistrer les écarts de conversion provenant des écarts de change générés lors de la conversion des états financiers des filiales étrangères dans la monnaie fonctionnelle du Groupe. Les écarts de conversion s'élèvent à € (45 000) au 30 juin 2010 contre aucun au 30 juin 2009.

12.7. Paiement en actions

Cette rubrique correspond aux rémunérations octroyées aux salariés et à certains non-salariés (consultants et membres du Conseil d'administration) sous la forme de transactions dont le paiement est indexé sur actions (options de souscription d'actions, bons de souscription d'actions et actions gratuites). Ces éléments sont décrits dans les notes 13.1, 13.2 et 13.3. Les paiements en actions s'élèvent à € 14 959 000 et € 13 243 000 respectivement au 30 juin 2010 et au 30 juin 2009.

13. PAIEMENTS EN ACTIONS

13.1. Options de souscription ou d'achat d'actions

Le Groupe a mis en place un plan d'intéressement des salariés et des mandataires sociaux au capital prévoyant l'attribution d'options de souscription d'actions incessibles. Les options de souscription d'actions sont consenties au profit des bénéficiaires, à des dates différentes, par le Conseil d'administration sur autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Groupe.

Le prix de souscription des options donnant droit à des actions est déterminé le jour où les options sont attribuées par le Conseil d'administration, étant précisé que ce prix ne peut être inférieur, tant pour la souscription d'actions nouvelles que pour l'achat d'actions existantes, au plus élevé des prix minimum déterminés par les dispositions légales en vigueur dans chaque pays, ceci pour tenir compte des différences pouvant exister entre les réglementations fiscales et sociales des pays auxquels ces bénéficiaires peuvent être rattachés.

Les options consenties peuvent, sans distinction entre les bénéficiaires et en l'absence d'une décision dérogatoire du Conseil d'administration, être levées par les bénéficiaires, soit partiellement, soit en totalité, après l'expiration d'un délai de trois années suivant la date de leur attribution si à cette date ils sont encore salariés ou mandataires sociaux du Groupe. En tout état de cause, les options devront être levées par les bénéficiaires dans un délai maximum de 6 années suivant la date de leur attribution. Le Conseil d'administration peut réduire ce délai pour les bénéficiaires résidents de pays dans lesquels une durée inférieure est prévue par la loi. Les actions du Groupe achetées ou souscrites par les bénéficiaires ne pourront pas être cédées avant l'expiration d'un délai de quatre années suivant la date d'attribution des options.

Le 17 juin 2009, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice des salariés et a autorisé le Conseil d'administration à octroyer des options donnant droit de souscrire un nombre maximum de 500 000 actions existantes ou nouvelles d'une valeur nominale de € 0,2. Les options attribuées sous cette autorisation devront être exercées au plus tard 6 ans après la date de leur attribution effective par le Conseil d'administration. Cette autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée.

Conformément à la norme IFRS 2, les options et bons de souscription d'action ont fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur des services reçus à la date d'attribution. Les résultats des évaluations ont été calculés avec la formule de Black et Scholes. Les tables de Turnover utilisées pour la valorisation des options de souscription d'action sont actualisées en fonction de l'historique du Groupe. Les dividendes sont considérés comme nuls pour les prochaines années du fait des anticipations du Groupe. Avant 2006, la volatilité long terme attendue a été déterminée sur la base de la moyenne des historiques de volatilité de NicOx et d'un échantillon de sociétés comparables, retraitée des pics de volatilité liés à des circonstances particulières de la vie du titre. Après 2006, la volatilité long terme attendue a été déterminée sur la base de la moyenne des historiques de volatilité de NicOx.

Suite aux augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires intervenue le 16 février 2007 et le 23 décembre 2009 et conformément aux articles R.228-91 et R.225-140 du Code de commerce, il a été procédé à un ajustement du nombre des actions sous option par application d'un coefficient au nombre d'actions à émettre par exercice des options de 1,06109 en 2007 et 1,131 en 2009, étant précisé que le prix de souscription des options de souscription d'action est demeuré inchangé.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2010
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

Le 17 février 2010, 191 600 options de souscriptions d'actions ont été attribuées à des salariés à un prix d'exercice de € 5.53. Toutefois, afin de se conformer à la recommandation du code AFEP-MEDEF en application de la loi du 3 juillet 2008. Le conseil d'administration du 17 février 2010 a décidé de conditionner l'acquisition définitive d'options de souscriptions d'actions attribuées en 2010 à la constatation à l'issue de l'année 2011 de la réalisation, à la hauteur de 70% des objectifs de la Société pour 2010 et 2011. Compte tenu des éléments d'information en sa possession au 30 juin 2010, la Direction a jugé peu probable la réalisation des objectifs de la Société à hauteur de 70% pour l'année 2010 et de ce fait, n'a pas valorisé les attributions d'options de souscription d'actions attribués au cours du premier semestre 2010.

L'impact de la valorisation des stock-options sur les capitaux propres et sur le résultat du Groupe s'élève respectivement à € 6 905 000 et à € (471000) au 30 juin 2010 contre € 4 233 000 et à € (0) au juin 2009.

13.2. Bons de souscription d'actions (BSA)

L'impact de la valorisation des bons de souscription d'actions sur la composante « Paiement en actions » des capitaux propres et sur le résultat du Groupe s'élève respectivement à € 5 057 000 et à € (0) au 30 juin 2010 contre € 4 233 000 et € (0) au 30 juin 2009.

13.3. Actions gratuites

L'Assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à attribuer aux salariés et mandataires sociaux Groupe, à titre gratuit, des actions existantes ou à émettre de la Société. Le Conseil d'administration détermine l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne peuvent excéder 1 500 000 actions existantes ou nouvelles d'une valeur nominale de € 0,2, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne peut excéder € 300 000.

L'attribution des actions aux bénéficiaires ne devient définitive qu'au terme d'une période d'acquisition dont la durée ne peut être inférieure à deux ans. De plus, les bénéficiaires doivent conserver lesdites actions pendant une durée fixée par le Conseil d'administration. Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou de plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucune période de conservation pour les actions considérées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a distingué deux catégories d'attributions en fonction du pays de résidence des bénéficiaires afin de tenir compte des différences de régimes social et fiscal applicables. S'agissant des attributions de catégorie A, la durée de la période d'acquisition a été fixée à deux ans à compter de la décision du Conseil suivie d'une période de conservation d'une durée de deux ans. Pour les attributions de catégorie B, la durée de la période d'acquisition a été fixée à quatre ans à compter de la décision du Conseil mais les actions ne seront ensuite soumises à aucune obligation de conservation.

Le 18 décembre 2007, le Conseil d'administration a décidé que l'acquisition définitive des actions gratuites attribuées à compter de 2008 serait conditionnée à l'accomplissement d'au moins 70% des objectifs de la Société pour l'année au cours de laquelle le Conseil décide l'attribution, ce qui implique que les bénéficiaires ne recevraient pas les actions gratuites à l'expiration de la période d'acquisition correspondante dans l'hypothèse où ce critère ne serait pas rempli à la fin de l'année considérée.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2009 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à attribuer aux salariés et mandataires sociaux Groupe, à titre gratuit, des actions existantes ou à émettre de la Société et a décidé de priver d'effet pour sa partie non utilisée l'autorisation ayant le même objet accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2007. Le Conseil d'administration détermine l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions. Le conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et les critères d'attribution des actions, étant précisé que l'acquisition définitive des actions devra être soumise à des conditions de performance qui seront définies par le Conseil d'administration à la date d'attribution.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2010
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

Les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne peuvent excéder 1 000 000 actions existantes ou nouvelles d'une valeur nominale de € 0,2, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne peut excéder € 200 000.

L'attribution des actions aux bénéficiaires ne devient définitive qu'au terme d'une période d'acquisition dont la durée ne peut être inférieure à deux ans. De plus, les bénéficiaires doivent conserver lesdites actions pendant une durée fixée par le Conseil d'administration. Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou de plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucune période de conservation pour les actions considérées.

Le 17 février 2010, 451 900 actions gratuites ont été attribuées à des salariés et à un mandataire social. Toutefois, afin de se conformer à la recommandation du code AFEP-MEDEF en application de la loi du 3 juillet 2008. Le conseil d'administration du 17 février 2010 a décidé de conditionner l'acquisition définitive d'actions gratuites attribuées en 2010 à la constatation à l'issue de l'année 2011 de la réalisation, à la hauteur de 70% des objectifs de la Société pour 2010 et 2011. Compte tenu des éléments d'information en sa possession au 30 juin 2010, la Direction a jugé probable la réalisation des objectifs de la Société à hauteur de 70% pour l'année 2010 et de ce fait, n'a pas valorisé les attributions d'actions gratuites attribués au cours du premier semestre 2010.

L'impact de la valorisation des actions gratuites sur la composante « Paiement en actions » des capitaux propres et sur le résultat du Groupe s'élève à € 9 727 000 et € (1 120 000) au 30 juin 2010 contre € 4 062 000 et € (1 817 000) au 30 juin 2009.

14. PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

	Avantages postérieurs à l'emploi	Provisions pour charge	Litiges	Total
Au 1^{er} janvier 2010	234	3 835	-	4 069
Dotations de l'exercice	71	2 099	42	2 212
Utilisations		-	-	
Reprises de provisions devenues sans objet	(22)	-	-	(22)
Au 30 juin 2010	283	5 934	42	6 259
Courant au 1 ^{er} janvier 2010				
Non courant au 1 ^{er} janvier 2010	234	3 835	-	4 069
Total	234	3 835	-	4 069
Courant au 30 juin 2010.	-	1 890	-	1 890
Non courant au 30 juin 2010	283	4 044	42	4 369
Total	283	5 934	42	6 259

Au 30 juin 2010, les provisions pour autres passifs incluent un montant de € 3 905 000 actualisés à verser à la Société Nitromed en fonction de critères à remplir par NicOx dans le futur (cf. note 3 « Estimations et jugements comptables déterminants – Actifs incorporels »). L'actualisation de la somme à verser à Nitromed a été calculée sur la base de la date probable de réalisation de ces critères ; € 1 890 000 au titre d'indemnités à verser à divers fournisseurs suite à l'annulation de certains engagements (cf. note 3 « Estimations et jugements comptables déterminants – Annulation de commandes de principe actif et de capsules destinées à la fabrication de naproxinod » et « Provisions pour annulations de contrats de pré-commercialisation »).

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2010
 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

15. DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs s'analysent comme suit :

	Au 30 juin 2010	Au 31 décembre 2009
	(en milliers d'€)	
Dettes fournisseurs	12 034	6 136
Total Dettes fournisseurs.....	12 034	6 136

Au 30 juin 2010, les dettes fournisseurs incluent une provision pour charge à payer de € 5 875 000 relative à l'annulation de commandes au titre de la chaîne de production du naproxcinod (cf note 3 « Annulation de commandes de principe actif et de capsules destinées à la fabrication de naproxcinod »).

16. PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS, LITIGES

16.1 Passifs éventuels et engagements envers les salariés et les mandataires sociaux

Depuis juin 2005, le Groupe a mis en place des dispositions prévoyant qu'en cas de cession de l'ensemble des actions de la société NicOx S.A. à un actionnaire ou d'un changement de contrôle du Groupe se traduisant par un actionnaire détenant plus de 50% du capital de la Société NicOx S.A. et entraînant la rupture du contrat de travail de certains salariés, ceux-ci bénéficieront d'une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant compris entre dix huit et vingt quatre mois de salaire. Cette indemnité contractuelle est consentie à chaque bénéficiaire pour une durée limitée à deux années à compter de la date à laquelle le changement de majorité ou de contrôle du Groupe interviendrait. Dans cette hypothèse et dans l'éventualité où tous les bénéficiaires actuels seraient concernés par une telle procédure de licenciement, le Groupe devrait verser une indemnité d'un montant total de € 3 419 000 sur la base des salaires des bénéficiaires au 30 juin 2010.

En outre, en cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative du Groupe chaque bénéficiaire, à l'exclusion du PDG, recevra une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant compris entre douze et vingt quatre mois de salaire. Dans cette hypothèse et dans l'éventualité où tous les bénéficiaires actuels seraient concernés par une telle procédure de licenciement, le Groupe devrait verser une indemnité d'un montant total de € 2 524 000 sur la base des salaires des bénéficiaires au 30 juin 2010. Le salaire à prendre en considération pour le calcul des indemnités de rupture visées ci dessus est le douzième de la rémunération brute, toutes primes confondues, des douze derniers mois précédant la rupture du contrat. La rupture du contrat de travail pour faute grave ou lourde d'un bénéficiaire n'ouvre pas droit, pour ce dernier, au bénéfice des dispositions ci-dessus. En raison du caractère conditionnel de la réalisation de ces engagements, le Groupe n'a pas comptabilisé de provision à ce titre au 30 juin 2010.

Par ailleurs, en avril 2008, le Conseil d'administration a autorisé un engagement au bénéfice de son Président Directeur Général prévoyant qu'en cas de révocation, sauf révocation pour faute grave, il aurait droit à une indemnité dont le versement serait subordonné à la réalisation, au moment de sa révocation, de critères de performance préétablis arrêtés par le Conseil. Le montant de l'indemnité s'élèverait à une somme correspondant à deux années de rémunération, tant fixe que variable, calculée sur la base de la rémunération versée au cours du dernier exercice clos avant la date de la révocation. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée générale ordinaire de mai 2008. Dans l'éventualité où ce mandataire social serait révoqué en 2010, le Groupe devrait verser une indemnité d'un montant total de € 957 000 sur la base de la rémunération qui lui a été versée en 2009.

16.2 Litiges avec les fournisseurs

Suite à la rupture des contrats de fourniture de quantités commerciales de naproxcinod avec Dipharma, la société a adressé à NicOx des courriers comportant des demandes financières que la Société estime sans fondement.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2010
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

17. ENGAGEMENTS HORS BILAN**17.1 Engagements reçus**

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'engagements de ses partenaires sur le paiement éventuel de redevances conditionné à la réalisation d'événements futurs, comme indiqué en note 4.

17.2. Engagements donnés

Au 30 juin 2010, les engagements hors bilan du Groupe sont les suivants :

	Notes	Paiements dus par période			
		Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Obligations contractuelles					
Contrats de location simple.....	17.2 a	3 314	827	1 925	562
Contrats de sous-traitance et maintenance.....	17.2 b	968	671	297	-
Engagements de R&D.....	17.2 c	2 689	2 494	195	-
Engagements commerciaux.....	17.2.d				
Total.....		6 971	3 992	2 417	562

	Notes	Total (en milliers d'€)
Autres engagements commerciaux		
Commissions sur contrats de R&D.....		10 274
Autres engagements de R&D.....		511
Contrats d'assistance à la recherche de partenaires.....		2 445
Total.....		13 230

En raison des incertitudes entourant les activités de recherche et développement, il est improbable que le Groupe soit amené à payer l'intégralité des engagements au titre des contrats de recherche et développement. Pour les mêmes raisons, les échéances de ces montants ne peuvent être raisonnablement estimées.

A la connaissance du Groupe, les engagements présentés dans les tableaux ci-dessus, et décrits dans les paragraphes suivants, représentent l'intégralité des engagements hors bilan significatifs du Groupe, ou qui pourraient le devenir dans le futur.

Les principales variations du poste engagements données au cours du premier semestre 2010 se répartissent comme suit :

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2010
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

a. Contrats de locations simples

- La filiale italienne, NicOx Srl, qui avait au cours du premier semestre 2007, signé un troisième bail d'une durée de 6 ans effectif au 1er juin 2007 d'un montant total de € 664 000, a dénoncé ce dernier le 1^{er} octobre 2009. Ce bail a pris fin le 31 mars 2010;
- La filiale américaine, NicOx Inc, a signé en novembre 2009 un nouveau bail, d'un montant total de USD 2 093 000 (soit € 1 705 000 au taux de change du 30 juin 2010) pour de nouveaux locaux. Ce bail d'une durée de 84 mois, a pris effet le 11 juin 2010. Les termes de ce bail prévoient notamment une franchise de loyer pour les 9 premiers mois.

b. Contrats de sous-traitance et maintenance

La diminution du poste engagements de contrats de sous-traitance et maintenance au cours du premier semestre 2010 s'explique en partie par des provisions relatives à des coûts d'annulation de contrats portant sur des activités pré commerciales sous-traitées aux Etats-Unis. Ces provisions ont été comptabilisées dans les comptes semestriels consolidés résumés au 30 juin suite au refus signifié par la FDA d'approuver l'enregistrement du naproxcinod. (Cf paragraphe 3 – Provision pour annulation de contrats de pré-commercialisation).

c. Engagements de R&D

La diminution du poste engagements de contrats de R&D au cours du premier semestre 2010 s'explique en partie par les provisions relatives à des coûts d'annulation de contrats portant sur des activités d'Affaires Médicales aux Etats-Unis. Ces provisions ont été comptabilisées dans les comptes semestriels consolidés résumés au 30 juin suite à la décision de la FDA de ne pas approuver l'enregistrement du naproxcinod. (Cf paragraphe 3 – Provision pour annulation de contrats de pré-commercialisation). A 30 juin 2010, les engagements de R&D incluent € 1 968 000 au titre du candidat médicament naproxcinod. Le Groupe attend un avantage économique futur de l'exécution de ces contrats dans le cadre des opérations en cours et de ce fait ne les a pas provisionnés dans ses comptes semestriels consolidés résumés au 30 juin 2010.

d. Engagements commerciaux

En novembre 2008, NicOx a signé un accord avec la société de chimie fine DSM pour la production du principe actif du naproxcinod. Cet accord a pour but d'assurer l'approvisionnement nécessaire au lancement commercial du naproxcinod.

En décembre 2009, NicOx a signé un amendement à l'accord initial signé en novembre 2008 avec DSM. Cet amendement précise les modalités d'approvisionnement en principe actif pour les années 2010 à 2014, et l'investissement nécessaire pour l'expansion du site de production.

S'agissant de l'approvisionnement en principe actif, NicOx a placé deux commandes en décembre 2009 :

* une première commande de principe actif d'un montant total de € 11 750 000 dont la livraison était prévue au plus tard le 31 décembre 2010.

* Une seconde commande de principe actif d'un montant total de € 10 250 000 dont la livraison était prévue au cours du premier trimestre 2011

Suite à la décision de la FDA, le 20 juillet 2010, de ne pas approuver le dossier de NDA du naproxcinod aux Etats-Unis, des indemnités d'un montant de € 5 875 000, à verser au fournisseur DSM pour l'annulation anticipée de ces commandes ont été reconnues en frais de recherche et développement dans les comptes au 30 juin 2010. Par conséquent, la Société a exclu ces commandes de ses engagements hors bilan dans ses comptes semestriels consolidés au 30 juin 2010.

NicOx a signé en 2010 avec la société Capsugel le leader de la fabrication de gélules, un contrat pour la fabrication de capsules. Cet accord a pour but d'assurer l'approvisionnement nécessaire au lancement commercial du naproxcinod. Au titre de ce contrat, NicOx était engagé à hauteur de € 980 000 pour une commande livrable à la fin de l'année 2010. NicOx a souhaité se dédire de cette commande au cours du mois de juillet et n'a donc plus d'engagement avec ce fournisseur au 30 juin 2010.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2010
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

18. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le montant global des rémunérations comptabilisées pour les administrateurs (8 personnes au 30 juin 2010 et 7 personnes au 30 juin 2009) et les membres du comité de direction (6 personnes au 30 juin 2010 et 2009) hors charges sociales et indemnités de rupture de contrat se répartit comme suit :

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin :	
	2010	2009
	(en milliers d'€)	
Avantages à court terme ⁽¹⁾	(960)	(945)
Avantages postérieurs à l'emploi.....	(107)	(90)
Autres avantages à long terme.....	(15)	(20)
Paiements en action.....	(500)	(928)
Total	(1 582)	(1 983)

(1) dont pour les 6 premiers mois de 2010 € 22 500 versés à un administrateur contre € 25 000 pour les 6 premiers mois de 2009 € au titre d'un contrat de consultant.

Il est précisé que les dispositions relatives d'une part à la rupture du contrat de travail de certains salariés de NicOx, en cas de changement de contrôle du Groupe ou en cas de rupture de leur contrat de travail à l'initiative de NicOx et d'autre part à la révocation de son Président Directeur Général décrites au paragraphe 16 ci-dessus s'appliquent à 5 personnes du Comité de Direction (quatre salariés et un mandataire social). Les montants que le Groupe serait susceptible de verser aux quatre bénéficiaires salariés dans les deux cas prévus s'élèveraient, respectivement à € 2 057 837 et € 1 543 378 sur la base des salaires des bénéficiaires au 30 juin 2010. Par ailleurs, dans le cas où le bénéficiaire mandataire social serait révoqué en 2010, le Groupe devrait verser une indemnité d'un montant total de € 957 000 sur la base de la rémunération qui lui a été versée en 2009.

Au 30 juin 2010, les options de souscription d'actions et les bons de souscription d'actions en circulation attribués à des mandataires sociaux et aux membres du Comité de direction se répartissent comme suit :

Nature des instruments de capitaux propres	Prix d'exercice en €	Nombre de BSA ou d'options	Nombre d'actions à émettre	Date d'expiration
Options de souscription d'actions.....	3,60	25 000	30 004	19/10/10
Options de souscription d'actions.....	4,08	68 000	81 610	06/04/11
Options de souscription d'actions.....	4,10	121 000	139 214	02/06/11
Options de souscription d'actions.....	3,49	83 500	100 212	30/01/12
Actions gratuites.....	-	392 050	424 056	
Bons de souscription d'actions.....	11,75	120 000	144 011	31/05/11
Bons de souscription d'actions.....	21,30	120 000	135 720	22/05/12
Bons de souscription d'actions.....	11,54	120 000	135 720	28/05/13
Bons de souscription d'actions.....	8,97	120 000	135 720	27/07/14

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2010
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

19. EVENEMENTS POST CLOTURE

Le 22 juillet 2010, NicOx a annoncé avoir reçu une lettre de réponse (Complete Response. Letter) de la Food and Drug Administration américaine (FDA) relative au dossier de New Drug Application (NDA) du naproxcinod qui est développé pour le soulagement des signes et symptômes de l'arthrose. La FDA a informé NicOx que son évaluation était terminée et qu'elle n'approuvait pas le dossier de NDA du naproxcinod. La FDA a recommandé de conduire une ou plusieurs études contrôlées à long terme pour évaluer la sécurité d'emploi cardiovasculaire et gastro-intestinale du naproxcinod. Des études supplémentaires pour démontrer un bénéfice thérapeutique cliniquement significatif attribuable à la libération d'oxyde nitrique ont également été recommandées. Aucune étude clinique portant sur l'efficacité n'a été demandée. NicOx prévoit d'engager au plus tôt des discussions avec la FDA sur le contenu de la lettre de réponse et sur les éventuelles prochaines étapes.

Le 20 juillet 2010, NicOx a reçu de l'administration fiscale un remboursement d'un montant de € 2 959 000 correspondant à la créance de crédit d'impôt recherche relative à l'année 2009.

NicOx S.A.

Période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

Deloitte & Associés
Les Docks Atrium 10.4
10, Place de la Joliette
B.P. 64529
13567 Marseille Cedex 02
S.A. au capital variable de 1.723.040€

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
408, avenue du Prado
B.P. 116
13267 Marseille Cedex 08
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

NicOx S.A.

Période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code Monétaire et Financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société NicOx S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration, dans un contexte décrit dans le rapport semestriel d'activité et caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 de l'annexe qui expose les estimations et jugements comptables déterminants retenus par la direction au titre des frais d'extension de la capacité de production de principe actif du candidat médicament naproxinod, de l'annulation de commandes de principe actif et de capsules destinées à la fabrication de naproxinod et de la provision pour annulation de contrats de pré commercialisation

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Marseille, le 29 juillet 2010

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés



Hugues Desgranges

ERNST & YOUNG Audit



Jérôme Magnan